



Saint
Just
Saint
Rambert



Loire
LE DÉPARTEMENT

RÈGLEMENT COURSE CYCLISTE

CHAMPIONNAT DE LA LOIRE

XCO by UTC

DIMANCHE 29 juin 2025

ST-JUST-ST- RAMBERT (42) lieu dit « Etrat »

ARTICLE 1 : ORGANISATION :

L'association **UniTeam CYCLING** organise une course de VTT format cross-country olympique (XCO), le **dimanche 29 juin 2025**, sur la commune de Saint-Just-Saint-Rambert (42170), ouverte à tous les pratiquant de VTT : aux licenciés FFC 2025, aux non-licenciés qui devront s'acquitter de la licence provisoire sur place, aux licenciés d'autres fédérations (FSGT, UFOLEP, FFtri, FFCT) sous les mêmes conditions (assurance complémentaire de 10€). La course n'est pas limitée en nombre de coureurs. La course est ouverte à tous quel que soit le département ou le comité auquel ils appartiennent.

Cette course cycliste est appelée 2^{ème} manche de COUPE DE LA LOIRE support du CHAMPIONNAT DE LA LOIRE FFC DE VTT XCO.

ARTICLE 2 : FÉDÉRATION AFFILIÉE :

L'organisation de cette épreuve est placée sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme (FFC) et respecte le règlement fédéral de cette fédération ainsi que le règlement régional (Auvergne Rhône Alpes).

ARTICLE 3 : PARCOURS :

Le circuit emprunté est disponible sur STRAVA : <https://www.strava.com/routes/3278393628307381414>

Le circuit sera pratiqué sur la durée réglementaire suivant chaque catégorie.

ARTICLE 4 : CATÉGORIES ET HORAIRES :

Chaque coureur s'engage à respecter la catégorie qui est la sienne. Ces catégories sont classées en fonction de l'âge. Les catégories sont définies suivant le règlement fédéral FFC et sont indiscutables. La course est ouverte à partir de la catégorie U17 (année 2010). Plaques de cadres (à restituer en fin de course) et transpondeurs (à restituer en fin de course) disponibles à partir de 12h.

Les catégories et heures de départs sont les suivantes :

| COURSE 1 | | | | |
|---|---------------------|----------------|---------------|---|
| Départs | Catégories | Âges | Années | Temps de course |
| Dossards 12h Départ 15h02 | Féminines U17 à M50 | 15 à +50 ans | 2010 et avant | 1h à 1h15 (4 tours) Engagements 18€ |
| | U17 | 15 – 16 ans | 2010 - 2009 | |
| | Master 35 | 35 – 39 ans | 1990 - 1985 | |
| | Master 40 | 40 – 49 ans | 1984 - 1976 | |
| | Master 50 | 50 ans et plus | 1975 et avant | |
| COURSE 2 | | | | |
| Dossards à partir de 12h Départ 15h | U19 | 17 – 18 ans | 2008 - 2007 | 1h15 à 1h30 (5 tours) Engagements 18€ |
| | U23 | 19 – 22 ans | 2006 - 2003 | |
| | ELITE | 23 – 34 ans | 2002 - 1991 | |

Appel 5 minutes avant le départ !

ARTICLE 5 : INSCRIPTIONS :

Les inscriptions se font en ligne via le lien MAJ des ENGAGEMENTS INDIVIDUELS VTT :

https://maj.ffc.fr/a_VTT/aura/EngInd_fr/Eng_vtt_Ind_fr.asp

Les **inscriptions sur place** sont possibles à partir de 12h (jusqu'à 14h45) pour la course 2.

Le tarif réglementé de **18€ par coureur** est appliqué à partir de la catégorie « cadet » pour les **licenciés FFC (avec transpondeur)**. Pour les **non-licenciés FFC** (même si licenciés d'autres fédérations), le tarif est majoré de **10€ par coureur (avec transpondeur)**. Un **coureur non licencié** et voulant s'inscrire **sur place** devra donc payer **28€**. Inscriptions à l'avance à @uniteamcycling@gmail.com. La remise des plaques de cadre se fera à la **salle de l'association « Etrat et alentours » : 5 chemin des écoliers, lieu dit Etrat 42170 St Just St Rambert**

ARTICLE 6 : PARKING :

Le parking le plus proche se trouve au centre équestre d'Etrat. Le peu de places de parking nous oblige à laisser les coureurs se garer où cela sera possible aux alentours tout en respectant les signalisations, les indications de nos bénévoles et le code de la route.

ARTICLE 7 : DÉPARTS :

Les départs seront donnés au début de la montée du centre équestre à l'heure précise indiquée (15h), horaire reculé pour toutes les catégories à cause des fortes chaleurs, afin que les bénévoles et les coureurs ne soient pas toute l'après midi dans cette chaleur. L'arrivée sera jugée au niveau de la table speaker devant le centre équestre. Un appel sera effectué 5 minutes avant au niveau de la ligne de départ. Chaque coureur devra donc s'y présenter avec sa plaque de cadre installée et son transpondeur. Le départ sera sous la forme de course en ligne avec une mise en grille respectée partant des palmarès des coureurs (points UCI, FFC...) suivant le choix de l'arbitre et des organisateurs.

ARTICLE 8 : MATÉRIEL :

Seuls les VTT musculaires, sans assistance électrique respectant le règlement fédéral FFC en vigueur seront acceptés. Ils pourront être soumis à vérification si l'organisateur le décide. En cas de refus, le coureur sera disqualifié. Aucun coureur n'aura le droit de concourir avec un autre vélo que celui utilisé au départ de la course.

Le poste de dépannage sera mis en place et pourra accueillir un assistant par coureur (indications sur le circuit).

Le port du casque est obligatoire et celui des gants, vivement conseillé.

ARTICLE 9 : COMPTAGE DES TOURS :

L'utilisation de transpondeurs de la FFC LOIRE permettra un classement en temps réel et un classement précis. Il sera disponible en intégralité sur notre site internet uniteamcycling.com, nos réseaux sociaux et le site FFC très rapidement après la course.

Le comptage informatique sera doublé d'un comptage papier. Le comptage officiel prévaut sur tout autre comptage du public.

Un concurrent passant sur la ligne sans le témoin (transpondeur), n'aura pas son tour compté. Les plaques de cadres devront être fixées sur l'avant du guidon de sorte à ce qu'elles soient lues facilement, sans les plier ni les découper. Les transpondeurs seront attachés autour de la cheville conformément aux indications de l'organisateur. Plaques et transpondeurs devront être obligatoirement rendus à l'organisateur à la fin de la course.

ARTICLE 10 : INCIDENTS DE COURSE ET ZONE TECHNIQUE :

Tout compétiteur victime d'un problème mécanique devra impérativement terminer son tour (dans le sens de la course) pour passer en zone technique pour réparer ou se débrouiller par ses propres moyens sur tout le circuit. En aucun cas il ne pourra revenir en contresens à son poste mécanique ou bénéficier de l'aide d'un tiers pour réparer en dehors de la zone technique délimitée. De même, tout ravitaillement extérieur n'est autorisé qu'au passage en zone technique ou de façon autonome sur le reste du parcours sous peine de disqualification.

ARTICLE 11 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :

Tout concurrent pris à jeter un déchet sur la voie publique (emballage de ravitaillement, etc.) sera exclu de la course et pourra faire l'objet de poursuites et de sanctions par la justice et la fédération. Des poubelles seront à disposition des concurrents sur en zone technique. Nous prônons le zéro déchet et nous vous demandons de respecter cela au maximum.

Tous les engins pyrotechniques, les fumigènes, pétards et autres confettis seront strictement interdits, étant dans une zone boisée et sensible aux incendies.

ARTICLE 12 : ARRIVÉES ET REMISE DES RÉCOMPENSES :

L'arrivée est jugée au terme des 1h à 1h15 pour la course 1 et des 1h15 à 1h30 pour la course 2. Seul l'organisateur sera habilité à donner le classement officiel.

La remise des récompenses se fera à la suite des courses devant le centre équestre ou dans la salle en cas de mauvais temps. Seuls les lauréats présents, en tenue cycliste ou arborant les couleurs de leur club seront récompensés.

ARTICLE 13 : DROIT A L'IMAGE :

Chaque coureur inscrit, qu'il soit majeur ou mineur, accepte la prise de photographies et de vidéos, ainsi que leur diffusion conformément aux lois du droit à l'image.

ARTICLE 14 : RESPECT DE CE RÈGLEMENT :

Chaque coureur inscrit accepte de fait et dans son intégralité, ce présent règlement et consent à le respecter à la lettre. Toute réclamation aura pour référence ce règlement. Il accepte aussi le règlement du championnat de la Loire déterminant le cumul de points pour définir les champion(ne)s départementaux(tales) ci-dessous.

Pour tous renseignements, contactez Laurent BEGARD : 06.89.41.89.17 – uniteamcycling@gmail.com

UniTeam CYCLING, 34 rue chantegrillon 42160 SAINT CYPRIEN – Association loi 1901 reconnue d'intérêt général

Récépissé de Déclaration de l'association N°W421007958 publié au JOFE N°0050 annonce N°00830 le 14/12/2019

N°SIREN : 882405525 - N°SIRET : 88240552500016 - N°APE : 9312Z uniteamcycling.com

CHAMPIONNAT DE LA LOIRE

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME

XCO

29 juin 2025

2^{ème} MANCHE DE LA COUPE DE LA LOIRE

Lieu dit Etrat 13h

Saint Just Saint Rambert

Loire

Circuit 5km 163m D+ (Inscription)

https://map.kilo_vtt.com/fr/rd/5/Etrat_13_h.asp



Loire
LE DÉPARTEMENT

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

OLYMPIQUE
Cycles

GENIE MECA
Mécanique de précision

SAINTE-TIENNE
AUTOTHIVOLLE

UTC
UNITeam
CYCLING

sitinao
AMÉNAGEMENT URBAIN

IECD
STRUCTURE

A-PIED OEUVRE
AMO-MOZ-OPC

Saint Just Saint Rambert

alarme Et Surveillance

ECHO
Électricité et diagnostics électriques

CO
CONCEPT OPTIQUE
VEAUCHE

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME

FSCT
sport populaire 142
Fédération Sportive et Cyclistique du Travail

CYCLES PERE ET FILS
Une passion Commune

Au Bon Panier
Fruits, légumes et fromages

Laumacom

21
SEUX IMMOBILIER
CENTURY 21

CRÉDIT AGRICOLE
LOIRE HAUTE-LOIRE

MACH1
composants in motion

RÈGLEMENT COUPE DE LA LOIRE 2025

DÉTERMINANT

LES CHAMPION(NE)S DÉPARTEMENTAUX

DE LA LOIRE

ARTICLE 1 : GÉNÉRALITÉS

Pour promouvoir la pratique du VTT et l'organisation d'épreuves de qualité pour les adultes, le Comité Départemental de La Loire de la fédération française de cyclisme organise, pour la saison 2025, un challenge aux points sur deux épreuves. Il s'agira de cumuler pour les pilotes, un maximum de points. Les lauréats sur le cumul, dans chaque catégorie, se verra remettre un maillot de champion(ne) départemental(e).

ARTICLE 2 : EPREUVES SELECTIONNEES

| | Dates | Lieu | Organisateurs | Disciplines |
|---|------------------|-------------------------|-----------------------|-------------|
| 1 | Samedi 22 mars | Bard (42) | Vélo Vert Savignolais | XCO |
| 2 | Dimanche 29 juin | St Just St Rambert (42) | UniTeam Cycling | XCO |

ARTICLE 3 : CATÉGORIES CONCERNÉES

Le challenge est ouvert aux catégories à partir de U17 jusqu'à MASTER 50, hommes et femmes.

U17 femmes

U17 hommes

U19 femmes

U19 hommes

U23 femmes

U23 hommes

Elite (sénior) femmes

Elite (sénior) hommes

Master 35 femmes

Master 35 hommes

Master 40 femmes

Master 40 hommes

Master 50 femmes

Master 50 hommes

ARTICLE 4 : CLUBS CONCERNÉS

Les épreuves de ce challenge sont ouvertes à tous les départements, à tous les coureurs, licenciés FFC. Les licenciés d'autres fédérations ou les non-licenciés, devront s'acquitter d'une adhésion provisoire disponible lors de l'inscription.

Seuls les coureurs licenciés dans un club FFC du département de l'organisateur (LOIRE, 42) pourra prétendre participer au challenge donnant accès aux titres de champions départementaux. Donc, seuls les coureurs des clubs des départements de la Loire rentreront dans le classement général de ce challenge. Les coureurs des autres départements prendront quand même leurs points respectifs et pourront être récompensés par rapport à leurs résultats scratch et catégories, sur chacune des deux épreuves (indépendamment du classement du challenge).

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS

Le montant de l'engagement est de 18€ et sur place 28€ (NL)

ARTICLE 6 : RÉSULTATS ET CLASSEMENTS

Les résultats chaque épreuve seront affichés à la fin de l'épreuve et envoyés au comité AURA ainsi qu'à Gilles Mas (gillesmas@wanadoo.fr) de manière qu'il puisse mettre à jour les classements intermédiaires à l'issue de chaque épreuve.

En cas d'ex aequo au classement général final, le classement général de la dernière journée sera prépondérant.

ARTICLE 7 : MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

- Equipements obligatoires : casque
- Vélos à assistance électrique non autorisés

ARTICLE 8 : MISES EN GRILLE

Pour la 1^{ère} épreuve, la mise en grille sera faite en fonction des classements UCI et nationaux des pilotes. Puis des résultats connus des pilotes. Pour la deuxième épreuve, le classement général à l'issue de l'épreuve précédente sera pris en compte.

ARTICLE 9 : RECOMPENSES

Les 3 premiers de chaque catégorie (hommes et femmes) seront récompensés à l'issue de chaque manche de Coupe.

Les 3 premiers du département, au cumul des deux manches, de chaque catégorie (hommes et femmes) seront récompensés à l'issue de la manche finale (St Just St Rambert) le 29 juin 2025.

Les premiers du département, au cumul des deux manches, de chaque catégorie (hommes et femmes) seront désignés champion(ne)s départementaux(ales) et se verront remettre un maillot distinctif.

Les récompenses seront financées par les 3 comités départementaux de la Loire, de la Haute-Loire et du Puy de Dôme.

ARTICLE 10 : TABLEAU D'ATTRIBUTION DES POINTS AUX COUREURS POUR UNE ÉPREUVE :

150 points sera attribués par discipline soit 300 points lors d'une épreuve à 2 disciplines.

| Place | Points | Place | Points | Place | Points | Place | Points |
|-------|--------|-------|--------|-------|--------|---------|--------|
| 1 | 150 | 24 | 94 | 47 | 48 | 70 | 21 |
| 2 | 147 | 25 | 92 | 48 | 46 | 71 | 20 |
| 3 | 144 | 26 | 90 | 49 | 44 | 72 | 19 |
| 4 | 141 | 27 | 88 | 50 | 42 | 73 | 18 |
| 5 | 138 | 28 | 86 | 51 | 40 | 74 | 17 |
| 6 | 135 | 29 | 84 | 52 | 39 | 75 | 16 |
| 7 | 132 | 30 | 82 | 53 | 38 | 76 | 15 |
| 8 | 129 | 31 | 80 | 54 | 37 | 77 | 14 |
| 9 | 126 | 32 | 78 | 55 | 36 | 78 | 13 |
| 10 | 123 | 33 | 76 | 56 | 35 | 79 | 12 |
| 11 | 120 | 34 | 74 | 57 | 34 | 80 | 11 |
| 12 | 118 | 35 | 72 | 58 | 33 | 81 | 10 |
| 13 | 116 | 36 | 70 | 59 | 32 | 82 | 9 |
| 14 | 114 | 37 | 68 | 60 | 31 | 83 | 8 |
| 15 | 112 | 38 | 66 | 61 | 30 | 84 | 7 |
| 16 | 110 | 39 | 64 | 62 | 29 | 85 | 6 |
| 17 | 108 | 40 | 62 | 63 | 28 | 86 | 5 |
| 18 | 106 | 41 | 60 | 64 | 27 | 87 | 4 |
| 19 | 104 | 42 | 58 | 65 | 26 | 88 | 3 |
| 20 | 102 | 43 | 56 | 66 | 25 | 89 | 2 |
| 21 | 100 | 44 | 54 | 67 | 24 | 90 et + | 1 |
| 22 | 98 | 45 | 52 | 68 | 23 | | |
| 23 | 96 | 46 | 50 | 69 | 22 | | |